

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 01 - 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Votants : 15

SÉANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2024

Convocation du 05 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 30) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - BRISSET M. OZANNE

Absents excusés : Mmes LATREILLE - ASTIER BOURBON - M. VINCENT

Absents excusés ayant donné procuration : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

Mme LHUILIER a été élue secrétaire

ACQUISITION TERRAINS

M. ET Mme DE JESUS MANSO Virgilio /COMMUNE

Monsieur Alain POMA, Maire, informe les membres présents que Monsieur et Madame Virgilio DE JESUS MANSO domiciliés 15 Rue de Beauchêne 41200 Villefranche-sur-Cher sont propriétaires des parcelles énoncées ci-dessous sur la commune de Châtillon-sur-Cher :

Section	Parcelles	Lieu-dit	Contenance
B	1645	L'Imbaude	30 a 30 ca
B	1648	L'Imbaude	27 a 05 ca
B	2018	Le Clos Fouquet	23 a 75 ca
B	3229	La Grande Croix	20 a 30 ca
B	3231	La Grande Croix	16 a 50 ca
B	3389	L'Imbaude	22 a 30 ca
B	3258	La Grande Croix	13 a 20 ca
F	3022	Les Bel Air	36 a 65 ca
F	3162	Les Poizas	30 a 30 ca
Totalité			2 h 20 a 35 ca

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur et Madame Virgilio DE JESUS MANSO pour l'acquisition des parcelles B 3229 B 3231 et B 3258 cadastrées lieu-dit « La Grande Croix » situées en zones 1AU du PLUi (zone à urbaniser à vocation d'habitat) et N (naturelle) qui permettraient la création, en partie, d'un lotissement.

Monsieur le Maire précise qu'après négociation, Monsieur et Madame Virgilio DE JESUS MANSO sont vendeurs de l'ensemble des parcelles leur appartenant.

Une offre d'achat datée du 21 décembre 2023 d'un montant de 6 500 € (six mille cinq cents euros) net vendeurs proposée par la commune a été adressée aux propriétaires des biens qui ont accepté les modalités et retenu l'étude de Maître Alexis NORGUET, 50 E rue de Cheverny, 41700 Le Controis en Sologne pour réaliser l'acte de vente.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le 24/01/2024

ID : 041-214100430-20240111-01_2024-DE



Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- décide l'acquisition de l'ensemble des parcelles appartenant à Monsieur et Madame Virgilio DE JESUS MANSO moyennant le prix de 6 500 € (six mille cinq cents euros) net vendeurs, somme à laquelle s'ajouteront les frais engendrés à la charge de la commune de Châtillon-sur-Cher.
- charge l'étude de Maître Alexis NORGUET, 50 E rue de Cheverny, 41700 Le Controis en Sologne pour réaliser l'acte de vente et mener à bien la transaction.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Alain POMA



La secrétaire,
Laure LHUILIER

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CHER

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 02 - 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Votants : 16

SÉANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2024
Convocation du 05 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - MM. BRIANDET - DUPRÉ - DUBOIS - CRIBELIER (arrivée 19 H 30) - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - M. COURTEAUX - BRISSET - M. OZANNE

Absents excusés : Mmes LATREILLE - ASTIER BOURBON - M. VINCENT

Absents excusés ayant donné procuration : Mme COURTEAUX (M. COURTEAUX)

Mme LHUILIER a été élue secrétaire

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - EAU POTABLE **Amélioration défense incendie dans les communes de moins de 2 000 habitants** **Demande de subvention de l'État - année 2024**

Vu la circulaire préfectorale en date du 20 novembre 2023 donnant toutes instructions utiles pour les demandes de subventions de l'État - appel à projets au titre de l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose au conseil municipal que le projet de création de 10 poteaux d'incendie soit inscrit au programme 2024 dans le cadre de l'amélioration de défense contre l'incendie dans les communes de moins de 2 000 habitants. L'estimation des travaux établie par Veolia, exploitation de Romorantin ZAC de La Grande Ouest 41200 Romorantin-Lanthenay s'élève à 65 306,00 € HT.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- le projet subventionnable de création de 10 poteaux d'incendie
- l'estimation prévisionnelle d'un montant de 65 306,00 € HT
- le plan de financement
- prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires au budget commune - année 2024.
- sollicite une subvention de l'État - année 2024 d'un montant de 32 653,00 € HT pour l'aider à réaliser lesdits travaux qui seront financés par fonds propres, emprunts et subventions.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier relatif au projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain POMA

La secrétaire,

Laure LHUILIER

